VIVRE À MELLE

HIVER 2025/2026

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION #132

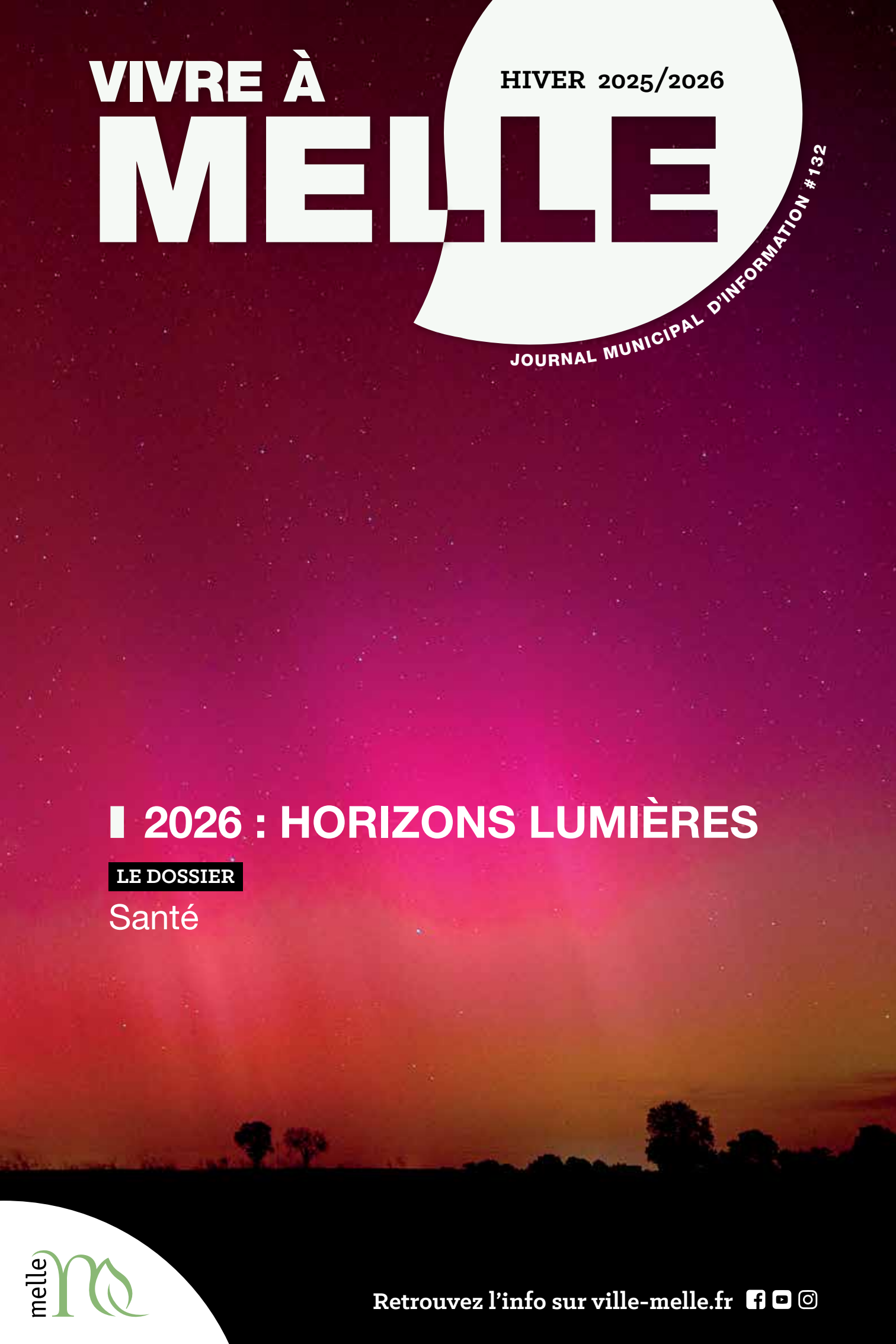

2026 : HORIZONS LUMIÈRES

LE DOSSIER

Santé

En septembre et octobre, trois matinées de **cueillettes dans les vergers communaux** organisées par Melle Aliment-Terre.

Du 10 au 13 juillet, **accueil du club de gym de Melle en Allemagne** par le Cabri Mellois.

Balade décalée historico-humoristique de Marie de Melle d'Ichi et Michel Pineau pour les Journées Européennes du Patrimoine.

Les Étoiles de Compostelle ont proposé un concert Gospel le 27 septembre.

À l'occasion d'**Octobre Rose,** le 11 octobre, la municipalité et le Centre Socio-Culturel ont co-organisé deux marches.

Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918, de la Victoire et de la Paix et d'hommage à tous les morts pour la France.

Photo de couverture : Aurore boréale d'un paysage mellois en novembre ©Didier Darrigrand

SOMMAIRE

2 | RÉTROSPECTIVE EN IMAGES
3 | HOMMAGE
4 | Vie citoyenne
5 | Aménagement
6 | Action sociale

7 | LE DOSSIER
Santé
10 | Tourisme/Patrimoine
12 | Environnement
14 | Culture
16 | Agriculture
17 | Infos communautaires
18 | Agenda et Infos pratiques
19 | Tribune des élus
20 | PORTRAIT DE MELLOIS

VIVRE À MELLE #132
Directeur de publication : Sylvain Griffault.
Ont participé à la rédaction : Héloïse Chaudron, Christophe Chauvet, Hélène Dallaud, Didier Darrigrand, Caroline Flament, Sylvie Gadat, Floriane Gicquiaud, Sylvain Griffault, Pierre Jozelon, Sarah Klingler, Fabienne Manguy, Sarah Nurse, Nadine Perrigaud-Gallas, Véronique Rouveure, Jérôme Texier.
Conception graphique et maquette : Marie Cherrier Georget.
Crédits photographiques : Didier Darrigrand, Ville de Melle, Les Etoiles de Compostelle, Centre Socio-Culturel du Mellois, Laurie Dall'Ava, Communauté de Communes Mellois en Poitou
Crédit illustrations : Freepik.
Dépôt légal : à parution
Impression : Imp. Prouteau (79).
Tirage : 3800 exemplaires.
Distribution : Ville de Melle
Contact communication : Service Développement local et Éducation populaire, Mairie de Melle
Tél. 05 49 27 24 56
Courriel : Héloïse Chaudron
heloise.chaudron@melle.fr

Ce journal est imprimé sur papier offset, par un imprimeur labellisé Imprim'vert et certifié PEFC™.

HOMMAGE À

Jacqueline Bouchet

Jacqueline Bouchet, maire de Paizay-le-Tort dès 1995 après un mandat de conseillère municipale a été réélue en 2001, en 2008 et en 2014. Elle est la principale artisane de la création de la commune nouvelle de Melle en 2019.

Élue, bénévole, militante, Jacqueline laisse derrière elle beaucoup de réalisations et d'engagements, nombreux sont celles et ceux qu'elle a entraînés dans son sillage, qu'elle soit profondément remerciée.

La collectivité présente ses condoléances à sa famille et s'associe à sa peine.

Sylvain GRIFFAULT, Maire de Melle,
Vice-président de la Communauté de communes Mellois en Poitou

ENGAGEMENTS

ÉLECTIONS MUNICIPALES : en pratique

Les élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars 2026.

Votre bureau de vote est indiqué sur votre carte électorale : nom du lieu, adresse, numéro du bureau de vote. Les Mellois ayant perdu leur carte ou souhaitant vérifier s'ils sont bien inscrits peuvent trouver ces informations sur le site : *https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-verifie-ma-situation-electorale*

À NOTER

Le bureau N°5 de la commune déléguée de **Paizay-le-Tort** sera exceptionnellement déplacé à la salle des associations, 13 rue du Pont de Pérouzeau (à côté du hangar communal), pour les 2 tours d'élection.

Vous souhaitez participer à la vie citoyenne de la commune de Melle, et à condition d'être inscrit sur la liste électorale, vous pouvez participer en tant qu'assesseur à la tenue d'un bureau de vote, et/ou comme scrutateur lors du dépouillement.

QUEL EST LE RÔLE D'UN ASSESSEUR ?

Les assesseurs sont chargés de veiller, sous la responsabilité du président du bureau de vote, au bon déroulement des opérations électorales pendant la durée du scrutin de 8h à 18h. Ils surveillent l'urne et la liste d'émargement qui recense les électeurs admis à voter dans le bureau de vote, vérifient l'identité de chaque électeur, font signer la liste d'émargement et tamponnent la carte électorale.

QUEL EST LE RÔLE D'UN SCRUTATEUR ?

Le dépouillement a lieu à l'issue du vote. Il est effectué par les **scrutateurs**, sous le contrôle des autres membres du bureau. Ils sont invités aux côtés des membres du bureau de vote, à **décompter les émargements,** (les signatures après le vote), pour les comparer avec le nombre de bulletins trouvés dans l'urne. Ils **décomptent ensuite les enveloppes** contenues dans l'urne et, éventuellement, des bulletins sans enveloppe. Enfin, ils procèdent à **l'ouverture des enveloppes et au comptage des votes.**

Pour figurer sur la liste des volontaires et être contacté à l'occasion du prochain scrutin, merci de laisser vos coordonnées à l'accueil de la mairie.

MELLE AU PARLEMENT EUROPÉEN

Anne Girault au Parlement européen

Le 24 septembre, Anne Girault, maire déléguée de Saint-Martin-lès-Melle et adjointe déléguée à l'Accueil inconditionnel, a été invitée au Parlement européen pour évoquer l'accueil des exilés à Melle auprès d'une quinzaine de municipalités : Amsterdam, Utrecht (Pays-Bas), Riace, Palerme, Livourne, Hiero (Italie), Berlin (Allemagne), Vilanova i la Geltrú, Rivas-Vaciamadrid (Espagne), Ioannina (Grèce), Zagreb (Croatie), Biace (Bosnie), Villeurbanne (France).

Melle a ainsi participé à des échanges avec les députés européens et les associations impliquées dans l'accueil des exilés autour des politiques migratoires de la Commission européenne.

EN COURS

AMÉNAGEMENT ET TRAVAUX
Paizay-le-Tort et Espace Saint-Joseph

CALENDRIER

CENTRE-BOURG DE PAIZAY-LE-TORT

Instruction autorisation d'urbanisme : en cours
Consultation des entreprises :
> Pour la démolition et le désamiantage du restaurant en friche : réalisé
> Pour les autres lots : en cours

TRAVAUX BÂTIMENTS
Janvier à décembre 2026
> **Démolition du restaurant :** janv-fév 2026
> **Construction de l'abri à chauves-souris :** avril-mai 2026
> **Aménagement du cabinet d'infirmiers :** juin-sept 2026
> **Aménagement de la mairie :** oct-déc 2026*

TRAVAUX ESPACES PUBLICS
Septembre 2026 à avril 2027
> **Aire de jeux :** sept-nov 2026
> **Parvis Mairie :** janv-mars 2027
> **Place Château Gaillard, belvédère et boulodrome :** fév-avril 2027

*Les infirmiers seront provisoirement hébergés durant les travaux au niveau de la salle de conseil municipal. Les travaux d'aménagement de la mairie ne pourront démarrer qu'après déménagement du cabinet d'infirmiers dans ses locaux définitifs. La mairie sera donc fermée durant l'intégralité des travaux réalisés sur les bâtiments.

CALENDRIER

ESPACE SAINT-JOSEPH
SALLE ASSOCIATIVE ET GYMNASE

Instruction autorisation d'urbanisme : réalisée
Consultation des entreprises : en cours

TRAVAUX BÂTIMENTS
Février à décembre 2026 (11 mois)
> **Désamiantage et curage :** fév 2026
> **Gros œuvre :** mars-avril 2026
> **Intervention sur l'enveloppe du bâtiment :** mars à juin 2026
> **Aménagement intérieur :** mai-nov 2026
> **Equipements sportifs :** décembre 2026

ESPACES EXTÉRIEURS
Octobre à novembre 2026 (2 mois)

Les activités sportives utilisant actuellement Saint-Jo sport seront hébergées durant l'ensemble des travaux à Saint-Léger-de-la-Martinière dès janvier 2026. Les associations concernées devraient pouvoir retourner dans la salle fraîchement rénovée à partir de janvier 2027. Des subventions ont d'ores et déjà été sollicitées par l'Europe dans le cadre du programme LEADER, par l'État, ainsi que par la Communauté de Communes Mellois en Poitou dans le cadre du projet de territoire. **L'ensemble des autres acteurs économiques** présents sur le site pourront continuer leur activité.

LA VILLE RÉPOND À VOS QUESTIONS

– Qu'est-ce que le débernage des routes et à quoi sert-il ?

Cette opération consiste à retirer la terre sur les bords de route pour permettre un meilleur écoulement des eaux de pluie en période hivernale et éviter la formation de flaques ou de retenues d'eau sur les bermes. Le débernage des routes est donc essentiel pour garantir la sécurité des usagers et conserver les voiries de nos communes en bon état.

EN BREF

AGIR, ACCOMPAGNER, ACCUEILLIR : les actualités du CCAS

INSERTION ET RÉNOVATION : un partenariat qui s'inscrit dans la durée

La Ville de Melle rénove actuellement un logement situé impasse du Feu. Pour la troisième année, ce chantier est mené en collaboration avec l'AIPM (Association d'Insertion du Pays Mellois), en appui aux services techniques. Ce partenariat allège la charge municipale tout en valorisant les compétences des salariés en insertion.

AGIR ENSEMBLE POUR LA SANTÉ MENTALE : retour sur une journée engagée

Le 16 octobre, la salle Anémone du Metullum a accueilli un après-midi consacré à la santé mentale, organisé par l'UDCCAS 79 et ses partenaires. Plus de 90 participants — professionnels, élus, agents sociaux et citoyens — ont pris part à deux tables rondes dédiées au repérage, à l'orientation et à la gestion des situations dans l'espace public. Les Clownanalystes ont rythmé les échanges avec des interventions artistiques offrant un regard sensible. La journée s'est conclue par un ciné-débat autour du film Le Voyage d'Anton, soulignant la volonté collective de renforcer l'inclusion et la compréhension de la santé mentale au niveau local.

PROJET EUROPÉEN LIBRI : une feuille de route pour la médiathèque de Melle

Le 24 novembre, la Médiathèque a accueilli la restitution du projet européen LiBri (Library Bridges), conduit avec ANVITA depuis février 2025. Le programme vise à renforcer le rôle des médiathèques comme espaces culturels inclusifs, notamment pour les personnes nouvellement arrivées. Trois axes ont été définis : améliorer l'accueil des publics éloignés, soutenir l'apprentissage du français en faisant de la médiathèque un lieu-ressource, et développer des actions interculturelles favorisant la participation des habitants.

À LA DIRECTION DU CCAS : une page se tourne, une autre s'ouvre

Arrivée en 2018, Géraldine Texier a quitté le CCAS de Melle après sept années d'engagement durant lesquelles elle a développé les actions sociales et renforcé l'équipe. Qu'elle soit chaleureusement remerciée pour son travail. Depuis fin novembre, Emmanuelle Petitdidier, précédemment Directrice du CCAS de Clamecy (Nièvre), a pris ses fonctions. Bienvenue à elle !

NOUVEAU

DISPOSITIF « ORDONNANCES VERTES »

Le dispositif « Ordonnances Vertes » est une mesure sanitaire et sociale qui cherche à diminuer l'exposition des femmes enceintes et de leur fœtus aux perturbateurs endocriniens pendant la grossesse.

Un dispostif qui offre, entre autre, l'accès à un panier de produits issus de l'agriculture biologique et de circuit court.

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès soudain de Christian Quichaud qui nous a accompagnés dans la création de ce dispositif.

Au moyen d'une ordonnance établie par un professionnel de santé, **le dispositif permet l'accès à :**

• la distribution hebdomadaire d'un panier de produits issus de l'agriculture biologique et de circuit court pendant 28 semaines,

• des ateliers pédagogiques, destinés à toute la famille, de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens et de conseil sur l'alimentation.

Ce dispositif a été créé dans la ville de Strasbourg en 2022. Il a depuis été expérimenté dans une dizaine de territoires en France. Les communes de Chizé et Brioux l'ont récemment mis en place et d'autres de notre territoire sont en train d'y réfléchir.

La commune de Melle travaille depuis le mois de janvier 2025 à cette initiative en réunissant les partenaires du projet :

> l'Association Alerte Médecins sur les Pesticides pour la promotion du dispositif auprès des collectivités, qui a été représentée localement jusqu'en décembre par le Dr Christian Quichaud,

> la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé, en tant que relais de communication et d'information auprès des professionnels de santé,

> le réseau des infirmières Asalée pour le volet formation,

> BIO Nouvelle-Aquitaine et **le Contrat Local de Santé** pour la promotion du dispositif et son possible déploiement à l'échelle communautaire,

> le Centre d'Etudes Biologiques de Chizé dans le cadre de son programme de recherche scientifique « Santé des Territoires ».

À partir de février 2026, toute habitante de la commune nouvelle de Melle pourra se voir remettre une ordonnance verte lors d'une consultation prénatale auprès de son médecin généraliste ou d'une sage-femme. Elle pourra ensuite se rendre à l'accueil du CCAS de Melle pour s'inscrire au dispositif et recevoir les informations sur son déroulement.

Les paniers d'un montant de 15€ seront entièrement pris en charge par la commune et seront composés par Panabio, maraîcher bio à Saint-Léger-de-la-Martinière. La collecte de ces paniers pourra se faire directement chez le producteur, au marché le vendredi matin ou auprès de l'Épicerie Fermière, permettant d'offrir ainsi une grande amplitude horaire et plusieurs lieux de retrait.

Mettre en place ce dispositif dans notre commune c'est agir directement pour la santé et l'information de nos habitants. C'est aussi une manière de soutenir économiquement nos producteurs bio et de les faire découvrir à des familles qui en sont parfois éloignées.

Le centre de santé bientôt installé dans les locaux de l'ancienne maison de retraite des Charmilles.

POINT D'ÉTAPE

Une chargée de mission pour LE CENTRE DE SANTÉ

Dans le Vivre à Melle du Printemps 2024, nous vous avions présenté les prémices du centre de santé de Melle. Après un travail mené avec la Fabrique de Santé, qui a accompagné la commune sur ce projet avec les différents partenaires depuis début 2023, cette dernière a récemment recruté une chargée de mission, Natacha Aubineau (cf. encadré) pour finaliser le projet.

La structure qui portera ce centre de santé sera un GIP (Groupement d'intérêt public) ; les statuts seront bientôt finalisés. Il s'installera dans les locaux de l'ancienne maison de retraite des Charmilles, à proximité du collège du Pinier. Par ailleurs, ces locaux permettront d'accueillir dans une aile dédiée d'autres professionnels de santé déjà installés, en recherche de locaux plus adaptés ou souhaitant une approche moins « solitaire ». Des travaux sont d'ores et déjà programmés. Une fois la partie administrative lancée, viendra le moment des recrutements de médecins généralistes dans un premier temps. L'organisation devrait également associer un assistant médical et une infirmière en pratique avancée pour démarrer.

Si vous êtes intéressé par le projet ou souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à contacter Natacha Aubineau. Tel : 06 17 56 72 15 E-mail : natacha.aubineau@melle.fr

Portrait de Natacha AUBINEAU

Qui êtes-vous et quel poste occupez-vous ?

Melloise depuis 20 ans, j'ai réalisé l'essentiel de mon parcours professionnel sur le territoire du Pays Mellois. Je suis arrivée à la mairie en tant que chargée de mission « santé ».

Quel est votre parcours ?

Infirmière de formation, j'ai d'abord exercé dix ans dans le secteur sanitaire avant d'évoluer vers des fonctions d'encadrement : cadre de santé à l'hôpital de Melle, puis cadre supérieur de santé au Groupe hospitalier du Haut Val de Sèvre et du Pays Mellois. J'ai ensuite dirigé un établissement médico-social à Niort.

Quelles sont vos motivations à rejoindre ce projet ?

Aujourd'hui, je pilote la création du centre de santé, porté par mon engagement en faveur de la santé publique. Ce projet, essentiel pour répondre aux besoins en soins de proximité, a pour ambition de faciliter l'accès aux soins, de développer la prévention et de travailler de concert avec l'ensemble des professionnels de santé.

Je reste à votre écoute, n'hésitez pas à venir me rencontrer.

À l'occasion du congrès des maires, la commune a été labellisée « Votre commune qui sauve » au regard de ses différentes initiatives.

À SAVOIR

PORTER SECOURS
avec les défibrillateurs

En octobre dernier les agents et les élus de Melle ont suivi une formation sur les "gestes qui sauvent". Une sensibilisation de 2h encadrée par les sapeurs-pompiers pour être en capacité d'intervenir le plus rapidement possible face à une situation d'urgence.

En France, près de 50.000 personnes décèdent faute d'avoir pu bénéficier d'une intervention immédiate avant l'arrivée des secours. La formation aux "gestes qui sauvent" doit notamment permettre à tous de pouvoir utiliser un défibrillateur. Présents dans l'espace public des 5 communes déléguées, **le DAE (défibrillateur automatisé externe)** est un équipement médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque. Couplé d'un massage cardiaque ce dispositif permet d'augmenter considérablement les chances de survie de la victime. Les défibrillateurs sont équipés d'une assistance vocale qui guide l'utilisateur étape par étape. Installés en accès libre, ils peuvent être utilisés par tous. Des formations à l'utilisation du défibrillateur seront prochainement proposées aux habitants de la commune.

Le savez-vous ?

Pour trouver un défibrillateur à Melle, scannez le QR code ci-dessous :

Les gestes à retenir en cas d'urgence :

1. **Protéger :** selon la situation, se protéger et protéger la victime
2. **Alerter les secours :** **15** Samu, **17** Gendarmerie, **18** Pompiers, **112** Numéro d'appel unique européen
3. **Secourir :** prodiguer les premiers soins avant l'arrivée des secours

20 étudiants de l'école de Design de La Souterraine présentent leurs projets pour Melle. Janvier 2025.

NOUVEAU

UNE SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE fruit d'une collaboration originale

La signalétique touristique du centre-bourg de Melle fait peau neuve. Si son installation est prévue pour l'été prochain, le projet a débuté fin 2024. Il est le fruit d'une collaboration originale entre une École de Design de la Creuse et la commune.

UNE COLLABORATION ORIGINALE AVEC UNE ÉCOLE DE DESIGN

Depuis le début du mandat, le souhait de revoir la signalétique touristique devenue obsolète émerge. Les panneaux sont vieillissants et ne permettent pas une orientation optimale des habitants et des touristes vers les lieux emblématiques de la ville. C'est dans cette optique que la commune s'est tournée vers une École de Design située à La Souterraine.

En janvier 2025, 20 étudiants et leurs professeurs ont donc fait le déplacement pour repérer la ville et rencontrer les acteurs du territoire. Ils ont ensuite travaillé en groupe pour présenter plusieurs projets aux élus début 2025.

Yan Lesage-Garnier

UNE SIGNALÉTIQUE PENSÉE AVEC "LA CARTE D'AMOUR" DE LA VILLE

Jugé le plus compatible avec la réalité touristique du terrain, **c'est le projet du groupe de Yan Lesage-Garnier qui a particulièrement retenu l'attention de la municipalité.** En effet, il s'appuyait sur la carte de la commune de Melle vue par ses habitants aussi appelée "carte d'amour" ou "carte subjective". Cet outil déployé en 2022 portait une vision originale et sensible de la commune.

Pour concrétiser la signalétique imaginée, Yan a poursuivi sa mission dans le cadre d'un stage de plusieurs mois au sein des services DLEP et Aménagement.

Carte d'amour de la commune de Melle

UNE PREMIÈRE PHASE DANS LE CENTRE-BOURG DE MELLE

Aujourd'hui cette nouvelle signalétique va plus particulièrement se concentrer sur le centre-bourg de Melle. Dans un premier temps, il s'agira de mentionner les lieux incontournables de la ville pour les piétons. Deux totems seront installés dans le cœur de la ville (Hôtel de Ménoc et Halles) et permettront d'orienter les piétons. Cinq panneaux dits "informatifs" seront posés devant les trois églises romanes, les Mines d'Argent et l'Hôtel de Ménoc. Reprenant des phrases tirées de la carte d'amour de la ville, ils présenteront les sites et édifices sous un angle historique et patrimonial.

Une signalétique destinée dans un premier temps aux piétons.

VERS UN ÉLARGISSEMENT AUX COMMUNES DÉLÉGUÉES

Demain, la révision de la signalétique de la commune s'étendra aux communes déléguées sur un axe plus environnemental. L'idée étant d'uniformiser les supports pour créer un ensemble homogène et clair pour les habitants et les visiteurs de la ville.

Infos pratiques

Déclarer un vide-maison par un particulier

Le vide-maison permet de vendre des marchandises d'occasion directement chez l'habitant et relève de la vente au déballage consistant à vendre ou racheter des marchandises dans des locaux ou sur des emplacements non destinés à la vente au public.

Ce type de vente est soumis à une réglementation spécifique.

- Un vide-maison ne peut dépasser 2 mois par an (60 jours)
- Un organisateur ne peut pas organiser plus de 2 vide-maisons par an.
- L'organisateur d'un vide-maison doit faire une déclaration préalable au maire de la commune du lieu de la vente au moins 15 jours avant la date de l'événement, au moyen du formulaire CERFA n°13939*01.
- L'organisateur doit joindre à sa demande :
  - une copie de la pièce d'identité de l'organisateur
  - un justificatif du titre d'occupation du domaine privé (facture, bail, avis d'imposition...)

Pour toute information, contactez le service Relations aux habitants : 05 49 27 00 23, mairie-melle.fr

En plus de l'embellissement, la végétalisation des cimetières présente de nombreux avantages

NOUVEAU

LA VÉGÉTALISATION DES CIMETIÈRES

De nombreuses communes françaises ont franchi le pas de la végétalisation des cimetières depuis plus ou moins longtemps, Melle l'a entamée en 2024.

LA VÉGÉTALISATION DES CIMETIÈRES C'EST QUOI ?

> L'engazonnement des allées permettant le passage d'une tondeuse, avec un mélange de graines de gazon peu poussant et adapté aux espaces secs, pauvres et ensoleillés,

> Le fleurissement des espaces inter-tombes et dos de tombes avec des vivaces couvre-sols supportant le piétinement, ou plus hautes.

LA VÉGÉTALISATION DES CIMETIÈRES, QUELS AVANTAGES ?

> Développer des îlots de fraîcheur en verdissant de grandes zones minérales,

> Embellir des lieux de mémoire,

> Un meilleur respect de l'environnement et de la biodiversité,

> Développer une gamme de végétaux offrant une alternative au gazon : frankenia, hernarias, lippia, thym, sédums …

> Contribuer à préserver la santé des agents (fin du désherbage chimique depuis 2019), moins de désherbage thermique et manuel et un travail plus valorisant.

Les gravillons sont maintenus en place dans les allées afin de leur conserver une bonne stabilité et ainsi faciliter le passage des personnes et des véhicules.

Les deux cimetières de Saint-Léger-de-la-Martinière ont été végétalisés en octobre 2024, celui de Baudroux à Melle en novembre 2025.

L'AIPM a été missionnée par la commune afin de réaliser un désherbage préalable et les plantations pour chacun des cimetières.

L'année de recul sur les travaux réalisés à Saint-Léger a permis d'affiner et de choisir des plantes en fonction de leur aptitude à s'implanter rapidement.

La végétalisation des cimetières de Mazières-sur-Béronne, Saint-Martin-lès-Melle et Paizay-le-Tort suivront dans les prochaines années.

ADOPTEZ LES BONS GESTES

Afin de mener à bien ces opérations, et donner un maximum de chances à ces plantes de bien pousser, nous vous demandons de ne plus utiliser d'eau de javel, d'anti-mousse ou autres produits lors de l'entretien des tombes.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de planter des végétaux pérennes et à gros développement à proximité de vos concessions. Le risque de soulèvement des monuments est important du fait de la progression du système racinaire qui pourrait gêner les autres concessions. Pour faciliter l'entretien des cimetières, il est déconseillé de poser des poteries ou autres objets autour des tombes.

NOUVEAU

LES AUTRES TRAVAUX
du pôle patrimoine végétal

PLANTATIONS AU MONUMENT AUX MORTS

Le monument aux mort de Melle englobe le mémorial, la stèle et le chêne. L'aménagement a été modifié. **Un procédé permacole a été testé,** ce qui évite un travail du sol : de la terre a été rajoutée afin d'y apporter du mouvement, puis recouverte de cartons bruns, de couches de feuilles mortes et broyats de branches. L'ensemble est resté ainsi plusieurs mois. Les organismes du sol se sont chargés de tout décomposer et de l'aérer. Les plantations sont faites à l'automne.

Haie de bord de chemin

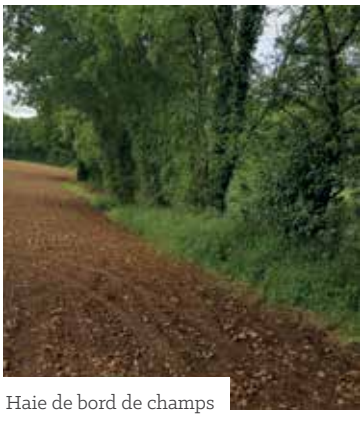

Haie de bord de champs

UNE NOUVELLE HAIE À LA BROSSERIE

Notre territoire est en perpétuel mouvement, la possibilité de se rendre compte de ces mutations n'est pas toujours facile, pourtant certains éléments du paysage comme les arbres ou les haies sont des repères identifiables. Planter une haie peut sembler banal en 2025, mais il est bon de rappeler les rôles que celles-ci peuvent apporter.

Les haies permettent d'agir sur certaines contraintes climatiques en étant des brise-vents, des puits de carbones (en fonction de la gestion de la strate arborée), et des éléments contre la sensation de chaleur. Elles favorisent également l'infiltration de l'eau dans la terre et limitent l'érosion des sols. Elles peuvent également être exploitées pour fournir du bois énergie ou quelques bois utilisables, selon la gestion qui en est faite. En offrant un maillage connecté, elles sont de véritables voies de circulations pour les espèces : oiseaux, chauves-souris, etc. et jouent ainsi un rôle important pour la biodiversité locale. Enfin, elles nous permettent de profiter de routes ou de chemins agréables pour nos loisirs : randonnées, vélos, footing...

Melle et les arbres est une vielle histoire, les plantations continueront sans aucun doute.

ZOOM SUR LA PLANTATION DE LA RUE DE LA BROSSERIE

- **570 mètres linaires**
- **Plantation en double ligne**

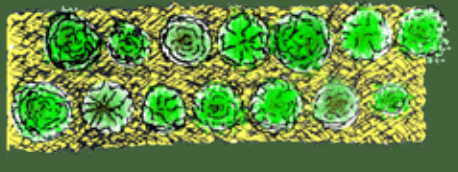

- **Une plantation participative**
- **Des essences de bois énergies**
- **Des fruitiers**
- **Des futurs têtards (patrimoine paysager, puits de carbone et bois énergie)**
- **Une orientation Nord-Sud limitant le vent d'ouest.**
- **À 400m d'un site Natura 2000**

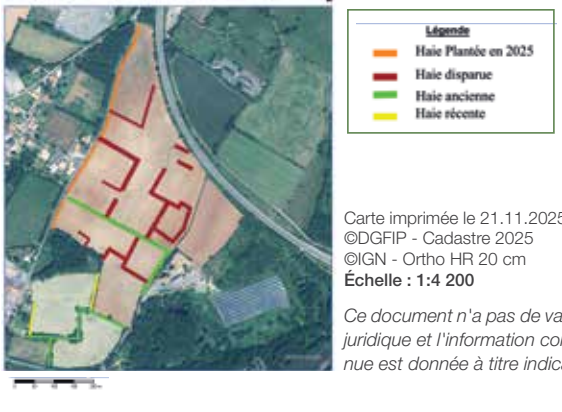

Carte imprimée le 21.11.2025
©DGFIP - Cadastre 2025
©IGN - Ortho HR 20 cm
Échelle : 1:4 200

Ce document n'a pas de valeur juridique et l'information contenue est donnée à titre indicatif.

ART CONTEMPORAIN

PORTRAIT DE JAN KOPP
"L'art comme amplificateur"

Les Mellois ont découvert Yan Kopp, et vice-versa, à l'occasion de la Biennale internationale d'art contemporain, en 2024. Il avait, à l'invitation d'Evariste Richer, installé deux créations contemporaines, près des mines d'argent et dans la salle Jeanne d'Arc.

Jan Kopp, commissaire d'exposition de la prochaine Biennale

L'artiste, né en Allemagne et venu en France pour ses études, est de retour régulièrement à Melle depuis quelques mois. Il sera le commissaire de la prochaine édition de la Biennale, en 2026. Rencontre avec un artiste au contact direct et au caractère enthousiaste. Les sourires et rires seront fréquents pendant l'entretien, réalisé sur le Chemin de la découverte, qu'il apprécie particulièrement.

Retrouvez le reportage en vidéo sur ville-melle.fr

Qu'est-ce qui vous a amené à l'art ?
« Ça a été un processus lent et sans doute une voix intérieure. Un rêve qui n'était pas évident, même si je viens d'une famille où l'art était très apprécié. Je pense que l'art n'est pas juste un décor, mais une force qui nous dit quelque chose sur le monde. C'est un outil pour essayer de comprendre le monde ou tout au moins se mettre en dialogue avec lui, d'une manière critique. »

Vous avez besoin de vous imprégner du lieu pour créer ?
« Je procède toujours de la même manière. Je n'ai pas de projet précis quand je vais dans un endroit, même si j'ai des œuvres déjà créées qui peuvent être exposées. Quant à Melle, j'ai commencé par une immersion. Je découvre et j'essaie de comprendre les spécificités et comment la ville me touche. Je pense que les lieux parlent, ils sont constitués d'une très grande complexité de faits, de choses et d'éléments. Si on les laisse parler, ces choses se révèlent. Je considère qu'une œuvre révèle et accompagne ce qui est déjà présent. Ce n'est pas moi l'auteur, c'est le lieu. C'est aussi ce que je veux respecter pour la Biennale, l'idée de ville auteur. Qu'est-ce que cette ville nous dit et invente, qu'a-t-elle de singulier et comment les œuvres d'arts peuvent être des amplificateurs. »

Il est trop tôt pour donner un programme complet, mais y-a-t'il un thème qui se dégage ?
« Bruissement patient », titre provisoire, est un peu un guide. Le bruissement est un son souterrain mais présent, c'est le petit bruit de l'art. Patient renvoie au temps long, comme agit l'art. A partir de là, il y a une œuvre qui me vient à l'esprit, et cette œuvre en appelle une autre. Je compose avec tout ça. Je choisis sciemment des pièces qui sont faciles esthétiquement, pour qu'il y ait très vite un effet d'émerveillement. Mais il y aura aussi des œuvres plus conceptuelles, où l'esthétique sera moins importante. »

Quel est votre coin de Melle préféré ?
J'aime beaucoup l'arboretum. C'est un cheminement qui ceinture la ville. J'aime aussi les églises et l'Espace Goirand. Ce sont des lieux où je retourne régulièrement. »

Jan Kopp a choisi 5 artistes pour leur capacité à explorer les grands enjeux caractéristiques, selon lui, de notre commune.

BIENVENUE À 5 ARTISTES
en résidence cet hiver à Melle

Une Biennale internationale d'art contemporain à Melle, ce sont des œuvres d'art qui habitent l'espace public et nos patrimoines. Ce sont aussi et surtout des artistes qui investissent la ville, son histoire, ses habitants.

Jan Kopp, commissaire de la XI[e] Biennale internationale d'art contemporain de Melle s'est imprégné de notre commune, de son architecture, de son histoire, des engagements de ses habitants, et il a ensuite choisi 5 artistes pour leur capacité à explorer les grands enjeux qu'il a identifiés comme caractéristiques de notre commune.

Bertille Bak qui investit la question des **injustices sociales et des vécus** du point de vue des communautés de vie a été invitée à s'intéresser à notre politique d'accueil inconditionnel et d'hospitalité, elle collabore avec Charles Henry Fertin ;

Laurie Dall'Ava plasticienne passionnée de **botanique et de sciences naturelles** explore notre végétal et ses enjeux écologiques ;

François Dufeil a été choisi pour sa prédilection : la **circulation de l'eau** et sa capacité à la faire chanter ;

Marie Reinert, vidéaste, travaille la **cohabitation des activités, du travail** et de la manière dont cela questionne notre vivre-ensemble ;

Marion Robin, attachée au dialogue entre **urbanisme et société** a été invitée à s'emparer de notre patrimoine architectural et historique.

Ces 5 artistes sont déjà venus en séjour court s'imprégner de notre commune et affiner un projet. Dès cet hiver, grâce à un fort soutien du Ministère de la culture, ils vont revenir régulièrement jusqu'en juin prochain travailler avec Melle et ses habitants.

Pour en savoir plus et découvrir leur travail

Bertille Bak avec Charles Henry Fertin
jeudepaume.org/evenement/exposition-bertille-bak

Laurie Dall'Ava
www.instagram.com/laurie.dall.ava

François Dufeil
francoisdufeil.com

Marie Reinert
www.zerodeux.fr/news/marie-reinert-un-passager-a-bord

et www.on-tenk.com/fr/documentaires/societe/article-15

Marion Robin
dda-auvergne-rhonealpes.org/fr/artistes/marion-robin/oeuvres

AGRICULTURE

LA GENELLERIE, Appel à manifestation d'intérêt

Depuis 2020, La commune de Melle et ses partenaires portent des actions de préservation de la ressource en eau, particulièrement sur la zone géographique qui contribue au captage d'eau potable de la Chancelée, à Saint-Martin-lès-Melle. Ce programme passe par la reconquête de parcelles agricoles, et également par un programme de travaux du corps de ferme de la Genellerie.

À l'horizon 2027, l'objectif est de voir, autour de la ferme municipale de la Genellerie, située en plein milieu du périmètre de captage d'eau potable de la Chancelée, une activité agricole nourricière et respectueuse de la ressource naturelle.
La commune de Melle propose, à travers un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), de candidater pour installer sur le site :
- des activités agricoles ou maraîchères,
- des activités de production et de transformation alimentaires,
- des activités d'accompagnement des filières agricoles et alimentaires locales et régionales,
- des activités de formations/informations sur les enjeux liés à l'agriculture, l'alimentation et l'eau potable.

Plusieurs visites ont déjà eu lieu, les lauréats seront connus au mois de février prochain.

Le dossier complet est à télécharger via le lien suivant : mairie-melle.fr/actualites/un-appel-a-manifestation-dinteret-pour-le-site-de-la-genellerie

LA FERME DU MAILLET, un portage réussi

Toujours dans le cadre de sa stratégie foncière agricole, la municipalité avait pour objectif d'accompagner autant que possible la reprise des exploitations agricoles.

C'est pour cela qu'elle a signé avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) une convention cadre incluant le "portage" qui permet de sécuriser les transmissions agricoles et de faciliter l'installation des nouveaux agriculteurs et agricultrices.

Au départ de Didier et Marc Sallé qui l'ont exploitée toute leur vie, la ferme du Maillet, qui se situe elle aussi dans la zone de captage d'eau potable de la Chancelée, était disponible avec près de 45 hectares de cultures et de prairies et un site d'exploitation fait de nombreux bâtiments adaptés à l'élevage. La commune a donc proposé avec la SAFER et la Région Nouvelle-Aquitaine d'en effectuer le portage (achat par la SAFER avec les moyens de la commune pour 150 000 € et de la région Nouvelle-Aquitaine pour 300 000 €), le temps de trouver un repreneur.
La démarche est une réussite puisque Denis Boulenger et Flore Deron accompagnés par FEVE (Ferme en Vie) se sont portés acquéreurs et leur projet a été validé par la SAFER. Ils vont donc finaliser l'acquisition dans les prochaines semaines, la commune et la région seront remboursées de leurs avances même si la commune souhaite rester propriétaire d'un peu plus de 4 hectares dans la vallée de l'Argentière, en cohérence avec le foncier qu'elle possède déjà.
Un nouveau projet agricole en agriculture biologique (élevage ovin, agroforesterie, céréales et distillerie) va donc voir le jour sur le territoire municipal, si vous jetez un œil vous pourrez d'ores et déjà apercevoir des moutons en pâture dans les prairies qui bordent la ferme. Bon courage à eux dans cette nouvelle aventure.

MELLOIS EN POITOU

GESTION DE NOS DÉCHETS EN BACS JAUNES

Le non-respect des consignes de tri = danger et conséquences financières graves

Les emballages collectés dans les bacs à couvercle jaunes sont acheminés au centre de tri "Unitri", entre Loublande (79) et La Tessoualle (49), où ils sont séparés par matière. Là-bas, les emballages en sacs opaques et les déchets qui ne sont pas des emballages sont écartés de la chaîne de tri et à nouveau transportés, vers l'usine TVME du SMITED à Champdeniers. **Ces transports et traitements inutiles entraînent des coûts qui n'auraient pas existé si les consignes de tri avaient été respectées.**

En 2024, ce sont 862 tonnes de déchets qui sont refusés au centre de tri. Ces déchets non conformes sont appelés « refus de tri » et sont réorientés vers la filière appropriée. **Depuis 2021, le refus de tri a augmenté de 10,7 %** et représente 41,55 % des déchets triés en 2024, soit 18,33 kg/habitant.

Les refus de tri les plus importants sont :
- les indésirables, c'est-à-dire les déchets qui ne sont pas des emballages,
- les emballages imbriqués. En effet, lorsque différentes matières sont emboîtées les unes dans les autres, le centre de tri n'a pas les moyens techniques et humains de les séparer pour le recyclage.

Ces refus de tri ont différents impacts :
- financier : en 2023, ils ont généré **207 531 € de dépenses supplémentaires** pour la collectivité.
- environnemental : ils empêchent la valorisation de 16% des déchets triés, soit 138 tonnes en 2024, et font l'objet de déplacements supplémentaires en camion.
- sur la sécurité : les indésirables arrivant au centre de tri peuvent provoquer des accidents lorsqu'ils sont manipulés par les agents (objets coupants, piquants, ou contenant des produits chimiques) et des incendies (piles, batteries, bouteilles de gaz…).

Pour réduire ces refus, rappelons-nous :
• Les emballages doivent être **déposés en vrac** dans le bac jaune (ni dans un sac opaque, ni imbriqués les uns dans les autres),
• Les déchets qui ne sont pas des emballages ménagers (sacs d'ordures ménagères, textiles, objets, petit mobilier, verre, cartons bruns, papiers sanitaires…) sont formellement interdits dans le bac d'emballages.

Pour tout renseignement sur les consignes de tri et autres infos : ***Direction de la prévention et gestion des déchets,*** *05 49 27 56 79, preventiongestiondechets@melloisenpoitou.fr*

9.01 **Vœux de la municipalité** Metullum, 18h30

Janvier

8.01 **Cinéma-Conférence Altaïr :** Sénégal
18h30 au Metullum

10.01 **Voeux et Galettes**
Ehpad
et résidences séniors

11.01 **Repas des aînés**
Melle

15.01 **Soirées Scientifiques**
"Le mystère du suicide collectif des lemmings en Arctique"
18h30 au Metullum

17.01 **Repas des aînés**
Paizay-le-Tort

22.01 **Cinéma-Conférence Altaïr :** Auvergne
18h30 au Metullum

24.01 **Repas des aînés**
Saint-Martin-lès-Melle

9.01 Vœux de la municipalité

Le maire, les maires délégués et l'ensemble du Conseil municipal de Melle vous souhaitent une bonne année et vous convient à la cérémonie des vœux.
Metullum, 18h30

Février

20.02 et 21.02
Festival les Givrés
Salle Jacques Prévert

28.02 **Le Pas Grand Chose,** Conférence-spectacle de Johann Le Guillerm
20h30 au Metullum

Mars

20.03 **Saint-Patrick**
Café du Boulevard

LE COUP DE CŒUR DE LA MÉDIATHÈQUE

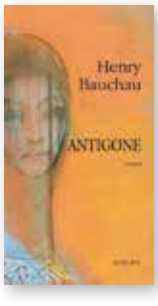

ANTIGONE,
Un mythe revisité : d'Henry Bauchau à Aurore Jacob

En écho à la rencontre avec Aurore Jacob et à la présentation de son spectacle par la compagnie « La Petite Fabrique », la médiathèque met à l'honneur une autre adaptation marquante du mythe : Antigone d'Henry Bauchau.

Loin des interventions divines, l'auteur choisit de situer le drame dans un univers où les conflits et les choix sont résolument humains. En redonnant chair à cette figure mythique, il propose une Antigone proche de nous, porteuse d'espérance face à la violence du monde. Une lecture bouleversante, à (re) découvrir à la médiathèque.

Plus d'infos : 05 49 27 91 09 mediatheque@melle.fr

Facilitez le logement des jeunes actifs de 16 à 30 ans !

Vous êtes propriétaire d'une maison et vous souhaitez louer une de vos chambres ; vous êtes propriétaire d'un ou plusieurs logements locatifs, individuels ou en colocation ; vous recherchez des locataires, à l'année ou sur des périodes de courte durée… Rejoignez le réseau des propriétaires-bailleurs de l'Association Toits Etc !

L'association gère plusieurs Résidences Habitat Jeunes (RHJ) aussi appelées Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) sur le territoire Mellois en Poitou et possède un Service Logement jeunes visant à faciliter l'obtention d'un logement pour les jeunes actifs.
L'objectif du service est de pouvoir mettre en relation les jeunes actifs et les propriétaires-bailleurs via 2 axes :
- Définir avec le jeune quels sont ses besoins et ses moyens,
- Faire vivre un réseau de propriétaires-bailleurs.

Les avantages pour les propriétaires-bailleurs :
- Pouvoir être informé et conseillé sur les pratiques locatives (type et contenu du contrat de location, calcul de revalorisation du loyer, dépôt de garantie…)
- Être informé sur des thématiques logements (ex : fiscalité, rédaction d'un contrat de location…)

Pour rejoindre l'aventure et soutenir l'insertion des jeunes sur notre territoire : Adhésion annuelle de 40€.

Contact : Alexane Clément
Conseillère logement - 07 61 06 71 56
Association Toits Etc, 2 place Bujault, 79500 Melle - 05 86 79 93 00
servicelogementjeunes@toitsetc.fr
Site internet : www.toitsetc.fr

Infos pratiques

DON DU SANG
Jeudi 15 janvier 2026
Salle Jacques Prévert, Melle
Collecte sur RDV au 0 800 744 100
ou sur mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr
DON DE PLASMA
sur RDV au 05 49 79 43 11

LES MAIRIES SONT OUVERTES AUX HORAIRES SUIVANTS :

LUNDI	Saint-Léger	9h-12h
	Mazières	14h-17h
	Melle	14h-17h
MARDI	Melle	9h-12h
	Saint-Martin	9h-12h
MERCREDI	Melle	9h-12h
	Melle	13h30-17h
	Paizay-le-Tort	14h-17h
JEUDI	Melle	14h-17h
VENDREDI	Melle	9h-12h
	Melle	14h-17h
SAMEDI	Melle	9h30-12h

MAJORITÉ MUNICIPALE CINQ COMM'UNE

Au regard de la période dite-pré-électorale qui implique le respect de certaines règles en matière de communication (article L. 52-1 du code électoral), la majorité a décidé de suspendre son expression jusqu'aux élections électorales.

Johnny Bertrand, Line Billaud, David Braud, Pascal Brunet, Anne Girault, Christophe Chauvet, Beatrice Courtin, Liliane Coutineau, Hélène Dallaud, Elsa Diaz, Josette Foisseau, Floriane Gicquiaud, Sylvain Griffault, Sarah Klingler, Christophe Labrousse, Kévin Logette, Fabienne Manguy, Pierre Ouvrard, François Pothier, Sylvain Puteaux, Mélanie Bernard-Rivière, Françoise Servant, Jean-François Simioni, Jérôme Texier, Alain Touzot.

ENSEMBLE MELLE SE RENOUVELLE

La liste n'a pas souhaité s'exprimer dans la tribune de ce bulletin.

Muriel Sabourin Benelhadj, Christian Vezien, Céline Fachin, Jean-Christophe Pénigaud

S'UNIR POUR RÉUSSIR

La liste n'a pas souhaité s'exprimer dans la tribune de ce bulletin.

Claude Lacotte, Véronique Eliard

Nous vous rappelons qu'il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 6 février 2026 pour participer au prochain scrutin.

En application de la loi « démocratie de proximité » du 27 février 2002, cet espace est consacré à l'expression politique de la majorité municipale et des élus de l'opposition. Les textes sont publiés tels que transmis par les différentes listes.

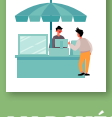

MARCHÉS
- Le vendredi de 8h à 13h

Petit marché
- Le mardi de 8h à 12h

PRISE DE RDV AVEC LE CONSEILLER NUMÉRIQUE
Tél. : 05 49 27 00 23
conseillernumerique @melle.fr

CCAS

PERMANENCE D'ACCUEIL SANS RDV
Lundi/Jeudi : 14h à 17h
Mercredi, Vendredi : 9h à 12h
Tél : 07 85 35 95 98
ou 05 49 27 24 53

LA MÉDIATION FAMILIALE EN PAYS MELLOIS
Conflit familial, prise de décision, médiation...
Renseignez-vous au 05 49 27 74 14 ou au 06 77 70 97 49 ou sur le site internet mediationfamilialepaysmellois.wordpress.com

PAR NADINE PERRIGAUD-GALLAS

Achille **Baubeau,** journaliste

« *Je me nomme Baubeau de Secondigné, Achille, Henri, né à Melle (Deux-Sèvres) le 20 février 1844 de Léon (sous-entendu Baubeau) et Olive Geoffriault, célibataire, journaliste demeurant cité de Trévise 18, à Paris* », c'est ainsi qu'il se présente le 21 novembre 1871, devant le 3e Conseil de guerre qui se tient à Versailles et juge les prisonniers de la Commune.

La famille Baubeau est bien connue du côté de Saint-Vincent-la-Châtre, Saint-Coutant et Saint-Léger-lès-Melle où Jacques, son grand-père paternel, était cabaretier vers 1760. Son père, Jean Auléon dit Léon, instituteur, ouvre une école libre à Saint-Hilaire-de-Ligné en 1825 avant d'être nommé à la Vollée de Secondigné-sur-Belle en 1833, puis d'accepter la direction de l'école de Melle de 1842 à 1869.

FLASHEZ pour découvrir tous les portraits de mellois !

C'est rue Tissot que naît et grandit Achille, instruit par Léon. Son parcours étudiant le conduit du lycée de Poitiers à l'institution Delestrée et au Lycée Saint-Louis à Paris. De retour à Melle fin 1860, sans être bachelier, il est employé comme expéditionnaire à la sous-préfecture jusqu'en juin 1862. Un travail un peu trop rangé sûrement, alors que le « bouillon parisien » l'attend !

Apprenti journaliste, il collabore à plusieurs « petits » journaux. Mais, rapidement, Achille souhaite que ses articles signés « Baubeau de Secondigné » reflètent sa pensée et non ce que veut la bienséance…

En novembre 1868, deux articles de son premier journal « Le Pavé, littéraire et quotidien » lui valent un mois de prison et 50 francs d'amende.

Qu'à cela ne tienne, il persévère de 1869 à mai 1871 avec « Le Bonnet rouge » et « L'Estafette » qui le conduiront tout droit devant le Conseil de guerre. Pour lui, la Commune est bien une révolution sociale : « *Paris qui a osé à lui seul briser les despotes… la grande cité républicaine a proclamé le 18 mars la plus belle des révolutions…* ».

Espoir déçu, le 20 mai, Achille Baubeau de Secondigné publie alors ses derniers mots : « *Paris vaincu, Paris en cendres, c'est la révolution croulant, la liberté mourant par la monarchie, c'est en un mot la France redevenant esclave pour des siècles…* ».

À la fin de son procès, le 26 janvier 1872, le Conseil de guerre le décrit ainsi : « *D'une moralité douteuse, Secondigné affiche des opinions politiques exaltées. C'est un homme dangereux* ». Condamné à 5 ans d'emprisonnement – avec dégradation civique – qu'il effectuera en intégralité. Libéré, il reprend la plume pour un roman intitulé « Les Kerney-Séverol, histoire d'une famille française au XIXe siècle » tout en collaborant à divers journaux : « Le Peuple », « Le Réveil », « Le Républicain »…

Amnistié en 1879, il quittera peu après cette France qui ne semble plus l'inspirer pour Buenos Aires en Argentine, passant par la Belgique pour s'y marier avec Jeanne Degreef. Aujourd'hui encore, le nom de ce Mellois perdure en Argentine, grâce notamment à l'artiste peintre Marcela Baubeau de Secondigné…

Pour en savoir plus :

- *"Un journaliste pendant la Commune de Paris, Baubeau de Secondigné" par Jacques Blanchard, tiré à part du Bulletin de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres 1971. (disponible à la médiathèque)*
- *https://maitron.fr/baubeau-de-secondigne-hippolyte-achille-henry*
- *Achille-Henri Baubeau, caricature par André Gill, Les Hommes d'aujourd'hui, n°72, 1880.*